

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel Khlát

<https://www.cadre21.org/membres/b7fb107f6660a3429fe8b98a>

Date d'obtention : 2024-03-05 19:26:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors de confessions de la part d'élèves en lien avec un possible sexto, il faut rassembler des intervenants formés et mettre en place le protocole sexto. Nous devons rencontrer les élèves concernés, remplir la grille d'évaluation et prendre les téléphones pour les remettre aux policiers. Selon l'étendue de la propagation, nous devons rencontrer les personnes nommées par les élèves interviewés et remplir la grille du protocole

S'il s'agit d'un acte malveillant, nous ne remplissons pas la grille avec l'instigateur, mais nous le rencontrons pour prendre l'appareil et le remettre aux policiers.

Dans tous les cas, nous informons les parents de la démarche que nous avons entreprise pour leur expliquer la situation et les enjeux liés.

Toutes les informations recueillies sont confidentielles.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons rencontrer toutes les personnes énumérées ayant possiblement été en contact avec la ou les photos/ vidéos.

Nous prenons les téléphones pour arrêter la propagation des images

Dans le cas d'un acte malveillant, nous ne remplissons pas la grille avec l'instigateur, mais nous le rencontrons pour lui expliquer la situation et nous prenons son téléphone pour arrêter la propagation et pour le remettre aux policiers.

Nous devons aussi informer la DPJ

Dans le cas d'un geste impulsif, il faut tout de même contacter les policiers pour qu'il y ait une intervention

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, en tant qu'homme, je trouve cela délicat de rencontrer la victime s'il s'agit d'une fille. Je transfère cette tâche à une éducatrice ou un psychoéducatrice. Cela diminuera également la gêne de la victime de parler de cette situation avec son directeur.

L'autre aspect qui est plus problématique est la prise du téléphone. Nous devons souvent convaincre les élèves de nous le remettre et cela peut entraîner des conflits et des prises d'opposition. Nous convoquons les parents et en cas de besoin, nous faisons appel aux policiers. Cependant, nous expliquons à l'élève que cela nuira à son dossier.